



VILLE DE POHÉNÉGAMOOK  
MRC DE TÉMISCOUATA  
PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, tenue le 20 février 2020, à 20 h, à la salle des réunions de l'hôtel de ville de Pohénégamook, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège no 1 : Denis Ouellet  
Siège no 2 : Marcellin Lavoie  
Siège no 4 : Guylaine Cyr  
Siège no 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de madame Louise Labonté, mairesse.

Sont absents : Robin Breton, siège #3 et Simon Bolduc, siège #5

Est aussi présent : Simon Grenier, directeur général

Assistance du public : Aucune personne

---

**2020.02.55 ORDRE DU JOUR – ADOPTION (01)**

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour comme suit :

01 Ordre du jour - Adoption

**B AFFAIRES NOUVELLES**

02 Approbation d'une demande d'aide financière au MEES pour le bâtiment de l'OTJ - Abrogation résolution 2020.02.40

03 Approbation d'une demande d'aide financière au MEES pour le parc Alphonse-Lévesque - Abrogation résolution 2020.02.41

**Période de questions**

04 Levée de l'assemblée

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Denis Ouellet  
**APPUYÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2020.02.56 APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MEES POUR LE BÂTI-  
MENT DE L'OTJ - ABROGATION RÉOLUTION 2020.02.40 (02)**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'abroger la résolution 2020.02.40 pour y apporter des ajustements;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil municipal d'assurer la pérennité et le maintien de ses installations récréatives et sportives sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil municipal de bonifier l'expérience des usagers de ses installations récréatives et sportives sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les usagers de ces infrastructures récréatives et sportives proviennent de différentes clientèles (scolaire, famille, aînés, etc.) et que ces mêmes infrastructures sont nécessaires à l'attractivité, à la rétention de population et à la vitalité du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment de l'OTJ situé au 538, rue de la Colline a fait l'objet d'une inspection et d'un bilan de santé qui démontrent un besoin de procéder rapidement à des réparations et des correctifs pour en assurer la préservation;

**CONSIDÉRANT QU'**un rapport sur l'état des lieux a été présenté aux membres du conseil avec des solutions qui ont été analysées lors d'une commission plénière tenue le 27 janvier 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les consultations de partenaires ont démontré la nécessité d'intervenir afin de régler de manière permanente les problèmes d'humidité du bâtiment de l'OTJ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Éducation et des Études Supérieures (MEES) offre un Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives pouvant couvrir 66,333% des coûts admissibles, le dernier tiers devant être assumé par la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la solution retenue consiste à réaliser des travaux dont les coûts sont estimés à 130 133.38 \$, incluant la réparation du revêtement extérieur (incluant les fissures), la mise en place de mains courantes, le remplacement des portes, la correction des problèmes d'humidité, les services professionnels, la contingence, les imprévus et les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention du MEES permettrait de défrayer les deux tiers du coût des travaux, soit 86 756.02 \$ et que la part résiduelle de la Ville s'élèverait à 43 377.36 \$ avec taxes et autres frais;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**APPUYÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal abroge la résolution 2020.02.40 afin d'y inclure certains travaux supplémentaires en vue de résoudre de manière permanente les problèmes d'humidité du bâtiment de l'OTJ et transmette cette demande d'aide financière auprès du MEES, les fonds nécessaires pour assumer la part de la Ville seront prévus au PTI 2021;

**QUE** le conseil municipal en confie le cheminement à madame Nancy Morin qui est autorisée à procéder et à signer tous les documents nécessaires à cette demande au nom de la Ville de Pohénégamook;

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2020.02.57      APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MEES POUR LE PARC  
ALPHONSE-LÉVESQUE - ABROGATION RÉSOLUTION 2020.02.41      (03)**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'abroger la résolution 2020.02.41 pour y apporter des ajustements;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état de délabrement du bâtiment nécessite d'interdire l'accès au site et rend sa démolition incontournable,

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2019.12.300 du 2 décembre 2019 mandate la firme Excavation Morin Inc. de réaliser la démolition et le nettoyage du terrain au coût de 16 900 \$ avant taxes, la somme de 17 800 \$ étant prévue au plan triennal d'immobilisations (PTI) de l'année 2020, et que cette même résolution demande de rechercher les possibilités de subvention pour reconstruire un bâtiment de service sur le site;

**CONSIDÉRANT QU'**un rapport sur l'état des lieux a été présenté aux membres du conseil avec des solutions qui ont été analysées lors d'une commission plénière tenue le 27 janvier 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Éducation et des Études Supérieures (MEES) offre un Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives pouvant couvrir 66,333% des coûts admissibles, le dernier tiers devant être assumé par la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la solution retenue consiste à réaliser des travaux dont les coûts sont estimés à un total de 145 788 \$, excluant la démolition du bâtiment existant qui sera aux frais de la Ville, mais incluant la construction d'un bâtiment d'accueil avec bloc sanitaire, le réaménagement du terrain, les services professionnels, la contingence, les imprévus et les taxes applicables.

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention exclura la démolition et visera la construction d'un bâtiment d'accueil et bloc sanitaire avec réaménagement du terrain au coût de 145 788 \$, dont le Ministère assumerait les deux tiers soit 97 678 \$ et que la part résiduelle de la Ville serait de 48 110 \$ avec taxes et autres frais;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Denis Ouellet  
**APPUYÉ PAR :** Raymond Gagné  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal abroge la résolution 2020.02.41 et autorise cette demande d'aide financière auprès du MEES pour des travaux de 145 788 \$, les fonds nécessaires pour assumer la part de la Ville seront prévus au PTI 2021;

**QUE** le conseil municipal en confie le cheminement à madame Nancy Morin qui est autorisée à procéder et à signer tous les documents nécessaires à cette demande au nom de la Ville de Pohénégamook;

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS :** Aucune assistance dans la salle.

---

2020.02.58

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**(04)**

**CONSIDÉRANT QUE** les points de l'ordre du jour ont été traités à 20 h 08;

**II EST PROPOSÉ PAR :** Marcellin Lavoie

**APPUYÉ PAR :**

**ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil lève la présente assemblée.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

---

Louise Labonté, mairesse

---

Simon Grenier, directeur général